

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
1 20 91

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Relogement du service prestations urgentes et ateliers (SPUA) à la traverse Santi
13015 Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le service prestations urgentes et ateliers (SPUA) de la Direction maintenance exploitation (DME), intervient dans le cadre du maintien en bon état de l'ensemble des bâtiments de la collectivité, hors collèges, soit 384 édifices.

Il est actuellement installé au Boulevard de Vintimille dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, sur une emprise foncière qui doit être cédée à l'EPA Euro Méditerranée, ceci dans le cadre du programme d'aménagement de la ZAC Littoral.

Afin de permettre l'ouverture, sur ce site, d'un collège privé des Jésuites en septembre 2022, un déménagement du SPUA est nécessaire avant fin 2020.

Compte tenu des délais impartis, les locaux appartenant au Département, situés traverse Santi dans le 15^{ème} arrondissement, ont été retenus pour accueillir le SPUA.

Le bâti existant, la localisation et les accès au réseau routier correspondent aux besoins du service, moyennant des travaux d'aménagement d'un hangar devant accueillir les ateliers, les réserves, les locaux du personnel, ainsi que l'installation d'un bâtiment modulaire lequel abritera la partie administrative du service.

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation le lancement de cette opération, son programme, son coût prévisionnel ainsi que les modalités budgétaires de sa réalisation.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est interne, assurée par la Direction des études, de la programmation et du patrimoine (DEPP).

La maîtrise d'ouvrage est confiée à la Direction maintenance et exploitation.

Le coût prévisionnel estimatif de l'opération, au stade de l'avant-projet provisoire, s'élève à 2 760 000€TTC, selon le programme estimatif joint en annexe du présent rapport.

Le financement global de cette opération fera l'objet d'un examen lors de la décision modificative n°1 en juin 2019.

Les travaux seront réalisés en s'appuyant sur les accords-cadres disponibles, ou sur des marchés spécifiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL